

---

## Rabat, capitale moderne et ville historique (Maroc) No 1401

---

**Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie**  
Rabat, capitale moderne et ville historique : un patrimoine  
en partage

### Lieu

Ville de Rabat, arrondissements de Rabat-Hassan, Agdal-  
Riad et El Youssoufia  
Région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer  
Royaume du Maroc

### Brève description

Rabat, capitale du royaume du Maroc, offre un ensemble  
urbain et architectural qui témoigne de manière complète  
et équilibrée des différentes phases de construction de  
son occupation historique. Un tel ensemble a été rendu  
possible par le projet de « ville nouvelle » au début du  
XXe siècle, lors du protectorat, qui lui rendit sa fonction de  
capitale et qui manifesta un respect attentif pour les  
différentes strates de son patrimoine. La nouvelle cité  
utilisa la trame urbaine existante et s'inspira de  
l'architecture laissée par les anciennes dynasties  
chérifiennes, tout en manifestant de manière achevée les  
nouvelles valeurs urbaines et architecturales  
européennes. Il en ressort une ville où passé arabo-  
musulman et modernisme occidental tissent un dialogue  
fructueux et original.

### Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles  
sont définies à l'article premier de la Convention du  
patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *ensemble*.

## 1 Identification

### Inclus dans la liste indicative

12 avril 2010

### Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription

Aucune

### Date de réception par le Centre du patrimoine mondial

30 janvier 2011

### Antécédents

Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

### Consultations

L'ICOMOS a consulté ses Comités scientifiques  
internationaux sur les villes et villages historiques, le  
patrimoine du XXe siècle et le patrimoine bâti partagé  
ainsi que plusieurs experts indépendants.

### Littérature consultée (sélection)

Belfquih, M., et Fadloulah, A., *Mécanismes et formes de la  
croissance urbaine au Maroc, cas de Rabat-Salé*, Rabat, 1986.

Louani, M., Selouani, A., *L'authenticité dans l'aménagement  
urbain contemporain, le cas de Rabat*, ENA, Rabat, 1987.

Salwa, D., et Hassan, B., *Le projet urbain de Rabat*, École  
Hassania des travaux publics, Casablanca, 2005.

### Mission d'évaluation technique

Une mission d'évaluation technique de l'ICOMOS s'est  
rendue sur le bien du 5 au 9 septembre 2011.

### Information complémentaire demandée et reçue de l'État partie

L'ICOMOS a demandé le 6 octobre 2011 des informations  
complémentaires à l'État partie portant sur une analyse  
comparative renforcée avec des biens urbains similaires  
du Maroc et du Maghreb, ainsi qu'une approche plus  
typologique des comparaisons, y compris pour le  
patrimoine antique, et une étude plus approfondie des  
notions d'intégrité et d'authenticité des différentes  
composantes du bien. L'État partie a apporté des  
réponses sur ces deux points, par une documentation  
complémentaire datée du 2 novembre 2011, dont il est  
tenu compte dans la présente évaluation.

L'ICOMOS a demandé le 14 décembre 2011 à l'État  
partie de bien vouloir examiner les points suivants :

- considérer trois extensions éventuelles de la zone  
tampon (proximité du palais royal, rive droite du  
Bouregreg, médina de Salé),
- clarifier la situation de propriété de certains biens,
- fournir des informations complémentaires sur la  
Fondation pour le patrimoine de Rabat,
- apporter des informations complémentaires sur les  
personnels de la conservation et de la gestion du bien.

L'État partie a fourni une documentation complémentaire  
datée du 20 février 2012, dont il est tenu compte dans la  
présente évaluation.

### Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS

14 mars 2012

## 2 Le bien

### Description

Rabat est l'actuelle capitale politique du royaume du  
Maroc. La ville se trouve sur la façade atlantique, au nord-  
ouest du pays, sur la rive gauche de l'embouchure du  
fleuve Bouregreg. Le site géographique présente un  
plateau marneux ou gréseux, en surplomb de l'océan et

du fleuve et dont l'actuelle Qasba forme le principal promontoire. Son climat est à la rencontre des influences maritime humide et continentale saharienne sèche.

Rabat a connu de nombreuses phases de développement jusqu'à la période contemporaine. Elles ont toutes laissé des témoignages urbains et architecturaux importants qui forment un ensemble équilibré entre parties d'époques différentes. Le respect du patrimoine existant a été une constante de son aménagement, depuis l'époque almohade (XIIe siècle) jusqu'aux temps présents, en particulier au moment de sa restructuration en profondeur par les architectes et urbanistes français, au début du XXe siècle. Les constructions les plus significatives des périodes antérieures : fortifications, portes, mosquées, medersas, palais, etc., sont classés monuments historiques par l'administration du protectorat. À partir de cette trame respectueuse de son passé, la ville d'aujourd'hui offre une structure urbaine en zones aux styles affirmés et aux vocations spécialisées, au sein d'ensembles généralement bien conservés.

Le bien est composé de trois zones urbaines distinctes. La première est la plus vaste, comprenant plusieurs ensembles au sein d'un territoire continu mais fortement ramifié au sein de la ville. Les deux autres sont un ensemble monumental et un quartier isolés, mais tous deux relativement proches de la partie principale.

Partie 1 ; elle comprend les six composantes suivantes :

1.1 La ville nouvelle a été conçue au moment où la cité devient capitale politique du royaume (1912), par l'architecte - urbaniste Henri Prost et le paysagiste Jean-Claude Forestier, dans le contexte du protectorat français et sous le contrôle du maréchal Lyautey. Celui-ci postule comme règle politique présidant à l'urbanisme qu'il existe deux ordres de villes et qu'ils doivent être tous les deux respectés, ce qui sera une réalité à Rabat.

La ville nouvelle est conçue en prolongement sud de la médina dont elle entend être une extension urbaine moderne tout en conservant sa fortification méridionale du XVIIe siècle. C'est une extension de la ville, dans une zone peu occupée au sein de l'ancienne enceinte des Almohades, dont elle reprend le projet urbain par un ensemble ordonné de bâtiments répondant aux exigences de la ville nouvelle. Il s'agit de l'un des plus vastes projets urbains du XXe siècle en Afrique, probablement le plus complet et le plus achevé. Des quartiers, des avenues, des zones aux fonctions bien identifiées apparaissent : pour l'exercice du pouvoir politique, l'administration coloniale et locale, pour la résidence royale, pour le commerce et les ensembles résidentiels destinés aux différentes couches sociales, etc. Les perspectives de la ville nouvelle prennent pour repères visuels les témoignages monumentaux de la ville ancienne (portes, mosquées), soulignant la continuité du territoire urbain et respectant l'unité de ses anciens quartiers.

Un jeu de grandes artères apparaît pour desservir et structurer l'espace urbain de la ville nouvelle. Onze voies

principales sont organisées en relation avec la médina d'un côté et la gare centrale de l'autre, déterminant la trame principale du réseau viaire. Les travaux publics comprennent les réseaux associés (eau, assainissement, électricité, éclairage) et ils sont guidés par un ensemble de textes réglementaires contraignants. Les travaux comme l'affectation foncière sont réalisés en une seule fois, ce qui donne ampleur et unité à l'ensemble, ainsi qu'une maîtrise remarquable du réseau viaire secondaire comme de l'équilibre du bâti entre projets publics et privés. Le boulevard Mohammed V reliant la médina à la gare centrale via la poste en donne aujourd'hui un exemple remarquable parmi d'autres. Plus largement, il faut noter la continuité des rues entre la ville nouvelle et la médina, par le biais des portes anciennes conservées et ainsi mises en valeur par les perspectives créées. Il en va de même pour la mosquée Es-Sounna. Des vues exceptionnelles sur la médina et la qasba sont créées depuis des bâtiments publics comme la Résidence.

En contrepartie de l'attention portée par ce vaste projet moderne à l'urbanisme et au monumentalisme arabo-musulman antérieurs, une synthèse propre au Maroc du XXe siècle émerge, notamment pour le style des bâtiments publics. Les diverses tendances architecturales européennes de cette période, riche en innovations et en expériences, se retrouvent dans les programmes immobiliers de la ville tout en manifestant des interactions originales avec les traditions marocaines. À un bâti de base usuellement de qualité s'ajoute un souci ornemental assez général. Un répertoire riche de formes, d'espaces spécifiques et de motifs décoratifs se constitue, allant du style néo-mauresque au néo-classicisme européen, du naturalisme à l'Art déco et au modernisme.

Au sein d'un inventaire de 60 bâtiments protégés au titre du patrimoine architectural du XXe siècle, plusieurs sont estimés comme exceptionnels ou comme illustrant les principaux types architecturaux et décoratifs : la Banque du Maroc, la cathédrale Saint-Pierre, l'ancienne Résidence générale du protectorat, la Trésorerie générale, la Poste, la gare ferroviaire, l'hôtel Terminus, le Bâtiment aux fresques, un bâtiment de la rue Djeddah, le Crédit du Maroc, l'immeuble du Café des Ambassadeurs, l'agence Asfar Hassan Tour, l'hôtel Balima, le Parlement, le bâtiment Siemens, le siège de la Marine, le ministère de l'Économie et des Finances, etc.

En termes d'habitat, trois types de quartiers apparaissent dans la ville nouvelle : l'habitat en immeuble pour les classes moyennes généralement européennes, avec des fonctions commerciales au niveau de la rue, des zones résidentielles pour les élites coloniales avec villas et jardins d'agrément, un habitat nouveau pour les Marocains nouvellement arrivés dans la ville et organisé en quartiers inspirés de la médina traditionnelle (voir partie 3 de la description).

Des mosquées plus anciennes qui se trouvaient au sein du périmètre de la ville nouvelle ont été conservées et incluses dans son programme urbanistique général. Notons la mosquée Molina qui a été restaurée dans les

années 1980, et la mosquée as-Sunna, de la fin du XVIIIe siècle, qui est la quatrième plus grande mosquée du Maroc actuel.

1.2 Le Jardin d'Essais et les jardins historiques de Rabat illustrent la volonté de faire de la ville une « cité-jardin », un concept alors nouveau en Europe. Le traitement en est confié à Forestier, simultanément paysagiste et urbaniste, deux professions qui se développent. Forestier exprime aussi la volonté d'un urbanisme prédéfini dont l'exécution est contrôlée de bout en bout par les pouvoirs publics. L'ensemble végétal réalisé souligne l'inspiration humaniste du projet urbain global, ainsi qu'un souci de qualité de vie et d'environnement faisant écho à la conservation du patrimoine bâti. Les parcs publics, les plantations et les jardins privés se multiplient.

Le Jardin d'Essais est simultanément un jardin d'agrément et un jardin botanique à caractère scientifique, pour l'acclimatation d'espèces nouvelles au climat du Maroc côtier. L'avenue de la Victoire est conçue comme une promenade ombragée ouvrant une perspective sur la porte almohade Bab Rouah. Le niveau bas des immeubles et des maisons la bordant renforce le sentiment d'un environnement arboré continu qui conduit le promeneur jusqu'au Jardin d'Essais. Le jardin Nouzhat Hassan et le parc de la Résidence sont deux autres jardins remarquables au sein de la ville nouvelle.

1.3 La médina de Rabat prend place dans la partie nord du bien. D'une surface de 91 hectares, elle est en partie limitée par les vestiges de l'enceinte almohade à l'ouest, par la fortification andalouse au sud. Elle s'est développée à partir de la qasba des Oudaïa. Elle comprend deux grandes artères orthogonales desservant un réseau viaire dense et hiérarchisé fait de rues, souvent commerçantes, de ruelles et d'impasses desservant les habitations. Celles-ci sont regroupées en îlots enclavés, généralement constitués autour de grandes demeures bourgeoises. Le réseau viaire est bien conservé.

La médina présente plusieurs quartiers illustrant différentes périodes de son histoire complexe et ses différents peuplements, comme le quartier du Mellah, occupé par les populations juives ayant fui l'Andalousie aux XVIe et XVIIe siècles. Plus largement, elle comprend de nombreux ensembles résidentiels très caractéristiques. La médina fut également un centre économique important aux fonctions commerciales diversifiées, généralement associées à la spécialisation de rues au sein d'un réseau viaire dense.

L'inventaire patrimonial de la médina comprend 42 monuments et maisons remarquables qui se répartissent suivant les grandes catégories suivantes :

- Les fortifications sont essentiellement représentées par l'enceinte andalouse, déjà évoquée, et ses portes de style morisque. Les fortifications comprennent également des vestiges de l'enceinte fluviale et du rempart côtier, différents forts des XVIIIe et XIXe siècles. La qasba de Moulay Rachid ou « forteresse

neuve » a été édifiée au XVIIe siècle. Elle a gardé un rôle militaire jusqu'au XXe siècle.

- Les habitations bourgeoises forment le centre des îlots d'habitation ; beaucoup sont remarquables, notamment les maisons Lamrini, Louis Chénier, Bargach, El Aïssaoui, Karrakchou, al-Alaoui, Boudalaâ, al-Gharbi, etc. Elles respectent le plan général de la grande maison marocaine, comprenant une cour ou des patios intérieurs, des arcades, des pièces de réception, etc. L'architecture vernaculaire apporte également un ensemble d'éléments intéressants, dont certains ont été répertoriés, comme les portes et leurs accessoires. Dans une symbiose stylistique qui lui est propre, la médina de Rabat témoigne de la diversité des influences qui se sont intégrées au fond arabo-islamique, notamment celle des Andalous.

- Les édifices religieux occupent une place importante, jalonnant la trame urbaine de la médina. Elle comprend 9 mosquées, 41 oratoires de quartiers et 13 zaouïas de confréries musulmanes. La grande mosquée Al-Jamaâ al-Kabir, ou mosquée des cordonniers, date de la fin du XIIIe siècle, mais elle a connu plusieurs restaurations ; sa structure architecturale suit la tradition médinoise via l'influence de la mosquée omeyyade de Damas. Citons également la mosquée Moulay al-Makki, la mosquée Moulay Slimane qui est une reconstruction du début du XIXe siècle, les mosquées al-Nakhla et al-Qubba probablement de la même période, la mosquée Dinia qui remonte aux XIIIe-XVe siècles. La diversité des mosquées et des minarets illustre les différentes étapes de l'histoire urbaine.

- Les hammams sont des établissements de purification complémentaires des lieux de culte. Au nombre de quatorze, ils ponctuent la trame urbaine. Le hammam Souk serait le plus ancien, remontant au XIIe siècle ; plusieurs fois restauré, il présente aujourd'hui un complexe architectural remarquable. Le hammam Jdid remonte aux constructions mérinides du XIVe siècle. Les sultans alaouites, au XVIIIe siècle, ont également construit des hammams dans la médina. Les plus récents remontent au XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle. Tous suivent l'organisation traditionnelle des bains remontant à l'Antiquité.

- Les nombreux fondouks conservés témoignent du rayonnement économique de la ville. Ils sont proches des portes, des marchés ou des lieux de commerce. Ils étaient aussi en lien avec l'activité portuaire, attestée depuis 1161. Originellement destinés à l'accueil des voyageurs et des caravanes, beaucoup sont aujourd'hui des lieux d'artisanat. Il existe aujourd'hui trois grands fondouks proches du marché au grain. Un autre ensemble en comprend huit le long de la rue commerçante Souïqa. Plusieurs présentent une grande qualité architecturale.

1.4 La qasba des Oudaïa se dresse sur le promontoire qui domine l'embouchure du Bouregreg en face de l'océan. C'était à l'origine une citadelle médiévale, siège du pouvoir almoravide et noyau initial de la ville arabo-islamique. Vue depuis la rive nord de l'oued, elle donne encore l'aperçu d'un ensemble fortement défendu. Bien que profondément transformée au cours des âges, puis rénovée à nouveau au cours du XXe siècle, elle présente une emprise urbaine traditionnelle faite d'îlots d'habitat desservis par un réseau viaire hiérarchisé. C'est simultanément un haut lieu de l'histoire du Maroc et un site pittoresque.

La qasba dispose de son enceinte propre remontant aux premiers califes almohades, épousant les formes géographiques du surplomb. Bab Lakbir, la grande porte, est l'un des monuments les plus remarquables de l'architecture militaire de cette période. La mosquée d'Al-Masjid al-'Atiq est un autre témoignage remontant aux premiers Almohades, mais elle a été restaurée au XVIIIe siècle par les sultans alaouites, témoignant des capacités de construction et d'ornementation de cette période.

La période de la principauté morisque (ou andalouse), au début du XVIIe siècle, a laissé des vestiges à caractère militaire, dont la tour des Pirates dominant le Bouregreg. Les souverains alaouites ont ensuite apporté une série de modifications au sein de la qasba, dont l'enceinte Moulay Rachid flanquée de tours et de bastions. Elle disposait de quatre portes et elle abrita notamment la résidence princière des Alaouites, achevée à la fin du XVIIe siècle. Elle comprend une cour ornée bordée de galeries et de nombreuses annexes, dont le Menzeh, un pavillon en forme de tour, le hammam, des magasins, etc.

Au cours de la période du protectorat, la qasba a fait l'objet de plusieurs campagnes de restauration, au titre des « monuments historiques ». Ont en outre été créés : un jardin andalou, un café maure, des ateliers d'artisanat traditionnel, enfin le musée des Oudaïa.

La qasba, ainsi que ses abords, sont aussi un espace de recherches archéologiques dues à la présence de vestiges pré-islamiques ou antiques enfouis.

1.5 Les remparts et les portes almohades ont été édifiés au XIIe siècle par le calife Yaâqoub El Mansour, comme ensemble défensif et limite physique de son vaste projet urbain. Avec la mosquée Hassan, ce sont les seuls monuments qui subsistent de « Ribat-al-Fath », le grand projet de ville capitale du califat almohade.

Les parties conservées du rempart, et comprises au sein du bien, appartiennent au mur ouest et au mur sud de l'enceinte originelle du XIIe siècle qui englobait toute la ville historique. De formes rectilignes, les remparts offrent de longues perspectives scandées par les portes monumentales et la répétition des tours carrées flanquant la muraille. Les alignements ouest et sud actuels comprennent cinq portes et 74 tours. Les portes démontrent une synthèse monumentale par les

constructeurs almohades, synthèse entre les influences orientales et andalouses.

La construction originale est faite en béton de chaux ; composé de terre argileuse et parfois d'agrégats, celui-ci est particulièrement riche en chaux. L'entretien de la fortification a nécessité de nombreuses interventions sur la structure bâtie et des remplacements de nature diverse : briques, maçonneries, etc. Les parois actuelles présentent une texture lisse due soit aux crépis des restaurations récentes soit à la texture du béton ancien terni par la patine du temps.

C'est l'ensemble des murs et des portes fortifiées qui a dicté la trame viaire de la restructuration et de la construction de la ville moderne au XXe siècle.

1.6 Le site archéologique de Chellah (ou Sala puis Chellam) est situé au sud-est de l'enceinte almohade, occupant un peu moins de 7 hectares. Il s'agissait d'un territoire fertile et riche en eau, en léger surplomb de la plaine environnante, ce qui favorisa l'implantation humaine à partir de l'Antiquité. Il comprend aujourd'hui 29 monuments ou vestiges archéologiques répertoriés illustrant des périodes différentes d'occupation du site.

La partie urbaine antique n'est que partiellement mise au jour et ses limites ne sont pas encore pleinement identifiées. La cité antique de Chellah, ou Sala, s'étendait vraisemblablement jusqu'au Bouregreg. Elle est elle-même faite de la superposition de deux cités antiques successives.

La première, dite maurétanienne ou berbère préromaine, remonte aux VIIe-VIe siècles av. J.-C. ; elle a laissé les vestiges de trois temples, à proximité du forum. Il s'agit de constructions de pierres sèches sur des terrasses aplanies et dallées ; elle disposait d'un réseau viaire également dallé. Le site comprend en outre un ensemble important de vestiges archéologiques urbains attribués à l'influence phénicienne.

La ville romaine s'est ensuite développée au voisinage de cet emplacement, notamment par un ensemble monumental autour du forum, pendant le règne de l'empereur Trajan. Il comprend les vestiges d'un capitole, d'un arc de triomphe, d'une basilique et de la curie, etc. Une inscription confirme le statut de municipe romain de la cité qui fut dotée d'une enceinte en 144. La ville avait également des thermes importants et un monument complexe, car remanié au Moyen Âge : le Nymphée. C'est un puissant édifice octogonal formant un château d'eau alimenté par un aqueduc. Avec un autre réservoir, il alimentait des fontaines le bordant du côté sud. L'ensemble formait un complexe hydraulique d'une importance rare au sein des vestiges romains d'Afrique du Nord.

Chellam, sur l'emplacement de l'ancienne Sala, correspond aux vestiges de la réoccupation du site antique monumental à l'époque des Mérinides, aux XIIIe-XIVe siècles. Ils en font une nécropole dynastique, ceinte

d'une muraille qui la délimite encore aujourd'hui. Elle dispose de trois portes dont la plus grande, flanquée de tours, dispose de puissants arcs outrepassés ornés de frises. La nécropole s'élève en face de l'enceinte almohade. Elle comprend un ensemble monumental important à caractère archéologique. Il est groupé autour du complexe funéraire ou Khalwa. Celui-ci est formé d'une enceinte rectangulaire comprenant un oratoire, des coupoles funéraires et une medersa. Par une porte, on accède à la cour intérieure de la mosquée d'Abou Youssef Yaâqoub, jalonnée de tombes. Le minaret s'élève à l'angle sud-est du sanctuaire. Le site comprend enfin un hammam bien conservé, l'un des rares exemples de bains maures du XIV<sup>e</sup> siècle en Afrique du Nord.

La qualité de l'art mérinide est illustrée par des décors géométriques en marqueterie de céramiques ou sculptés, des bandeaux épigraphiques, des frises, des arcs ornés, les décors en entrelacs de *zelliges* de la medersa, etc. Cet art décoratif mérinide introduit une vivacité et une subtilité ornementale qui en feront la renommée. Il fut ensuite repris d'une manière régulière dans l'architecture marocaine, jusqu'à aujourd'hui.

Abandonné en tant que nécropole après la dynastie mérinide, Chellam devint un site sacré, autour notamment du petit oratoire de la medersa et du bassin aux anguilles, un espace redevenu naturel autour d'une source. La colline accueillit à nouveau les tombes de plusieurs marabouts ainsi que de dignitaires de la ville.

Partie 2 ; le site de la mosquée Hassan est formé de deux composantes juxtaposées :

2.1 La mosquée Hassan a été entreprise par le calife almohade Yaâqoub El Mansour en 1184, mais le projet de la plus vaste mosquée de l'Occident musulman n'était pas totalement achevé à sa mort, peu avant la fin du XII<sup>e</sup> siècle et elle n'a guère été utilisée comme lieu de culte, servant rapidement de carrière et de source de bois de construction. L'édifice ne conserve aujourd'hui que la tour inachevée de son minaret, le sol dallé de la prière avec la base des piliers et des vestiges des murs extérieurs. Elle est un exemple remarquable d'un style arabo-andalou, puisant son inspiration constructive dans les mosquées de Damas et de Cordoue. Le minaret est lui-même construit au milieu du mur ouest des fortifications de la ville. La qualité constructive et décorative du minaret, bien qu'il soit inachevé, a joué un rôle d'inspiration pour de nombreux monuments régionaux. Par sa position, en surplomb de l'estuaire du Bouregreg, et par sa hauteur, il constitue un repère essentiel et symbolique du paysage urbain de Rabat. C'est aujourd'hui un espace de promenade.

2.2 Le mausolée Mohammed V complète, depuis 1969, l'esplanade formée par l'ancien sol de la mosquée Hassan, à l'opposé du minaret. Il s'agit de la nécropole royale (1971). Sa construction a rassemblé les meilleures traditions architecturales et décoratives du Maroc, donnant un écho contemporain à la mosquée Hassan et à l'ensemble proche de la médina.

Partie 3 ; elle est constituée par le quartier Habous de Diour Jamaâ.

Ce quartier fut créé à partir de 1917 sur le modèle urbain de la médina traditionnelle, avec des portes d'entrées. Il est destiné à accueillir une population nouvelle venue des campagnes, attirée par le développement de la capitale. Il est achevé vers 1930. Les rues principales irriguent un ensemble de ruelles et de passages couverts. Il dispose d'équipements collectifs : four, hammam, école des Habous (1938), etc.

Les lieux de culte du quartier sont illustrés par la mosquée Omar Saqqaf, en bordure de l'avenue Hassan II, d'un style marocain typique ; ainsi que par l'oratoire de la rue Al-Faraj.

Les maisons sont de plan traditionnel, organisées autour d'une cour centrale ; le matériau principal de construction est le grès. De nombreux bâtiments individuels ont un intérêt remarquable, par leur traitement architectural (angles en colonnettes, motifs en creux, arcs brisés ou polylobés, etc.) et/ou décoratifs, leurs portes, leurs agencements intérieurs, les cheminées, les auvents extérieurs, etc. Une typologie - inventaire des portes de maisons, de leurs décorations et accessoires - a été dressée, ainsi que de leurs évolutions historiques.

Conçu par des architectes français, sous l'influence stylistique de la médina, le quartier Habous de Diour Jamaâ est un exemple caractéristique et bien conservé d'un style que l'on peut qualifier de néo-mauresque.

#### Conclusion

La ville nouvelle de Rabat a été conçue pour être une capitale moderne. Elle a bénéficié d'une trame urbaine existante et d'un héritage bâti important, qu'elle a contribué à faire reconnaître et à préserver. Dans ce cadre ancien, le projet moderniste illustre et naturalise, au sein du contexte marocain et arabo-islamique, les tendances européennes les plus novatrices de l'urbanisme fonctionnaliste naissant, des cités-jardins et de l'hygiénisme. L'ensemble a été accompagné d'une législation et d'une réglementation d'urbanisme pionnière qui annonce les grandes régulations et recommandations à venir comme la Charte d'Athènes. Elle organise les fonctionnalités entre elles et elle fait émerger des repères culturels et symboliques multiples.

La qualité générale de l'urbanisme et du bâti de Rabat est illustrée par la permanence quasi générale des fonctionnalités et des services initiaux attribués aux quartiers comme aux immeubles. Ces attributions ont été conservées par la période de recouvrement de la pleine indépendance du Maroc et de son développement actuel.

#### Histoire et développement

La région a été façonnée par une longue histoire, remontant aux temps les plus anciens de la préhistoire nord-africaine. Dans les environs proches de la ville, des traces du paléolithique supérieur et du néolithique ont été mises au jour.

Le noyau antique de la ville est créé aux VIIe et VIIIe siècles av. J.-C. par les Maurétaniens, ancêtres des Berbères du Maroc. Des traces phéniciennes sont ensuite attestées, montrant son rôle précoce d'escale atlantique par l'embouchure du Bouregreg. Il s'agit par la suite d'une cité-État, sous influence punique et aux relations commerciales diversifiées avec la péninsule Ibérique et la Méditerranée. Elle émet sa propre monnaie.

En 40, Rome occupe la Maurétanie Tingitane. La ville, dénommée Chellah ou Sala, est réorganisée et elle devient municipale sous Claude. Trajan la dote d'une enceinte urbaine au IIe siècle. C'est alors une cité prospère fournissant des salaisons et de l'huile d'olive, un port actif et un centre de garnison militaire.

La région de la Maurétanie Tingitane est abandonnée à la fin du IIIe siècle, mais la ville de Chellah reste sous domination romaine, vivant au ralenti, jusqu'à la fin du IVe siècle. Elle entre alors dans une période obscure tout en fournissant quelques vestiges de survivances commerciales avec le monde méditerranéen et de l'influence byzantine chrétienne.

Les sources historiques arabes parlent d'une ville antique abandonnée, tout en ayant joué un rôle notable dans l'islamisation régionale. Un vaste « ribat » aurait existé au Xe siècle, mais les vestiges arabo-islamiques les plus anciens de Chellah remontent pour l'instant au XIIIe siècle.

La cité ancienne, ce qui en reste, est abandonnée au profit de l'implantation d'une nouvelle forteresse construite par les Almoravides, au début du XIIe siècle, pour mieux résister à la poussée des Almohades. Elle est située sur le promontoire sud de la confluence. La conquête almohade a lieu au milieu du XIIe siècle et elle transforme le fort en palais fortifié ; il est aujourd'hui devenu la qasba des Oudaïa.

Le cadre d'une grande ville capitale des Almohades « Ribat al-Fath » est donné dans le dernier quart du XIIe siècle par le calife Yaâqoub El Mansour qui, par un vaste rempart aux formes proches d'un rectangle, occupe tout l'espace entre l'Atlantique, la qasba des Oudaïa et l'ancienne Chellah. Complété par le chantier de la grande mosquée Hassan (fin du XIIe siècle), son projet urbain fut jugé trop ambitieux par ses successeurs almohades du XIIIe siècle, et ils restèrent tous deux inachevés pour donner une simple agglomération occupant partiellement la vaste enceinte au pied de la qasba.

La ville passe durablement sous le pouvoir des Mérinides du milieu du XIIIe siècle au XVe siècle. Chellah renaît comme ribat fortifié et comme mausolée de la dynastie, mais c'est surtout une période d'apogée pour Salé, sur l'autre rive, comme principal centre économique, portuaire et urbain.

Le XVe siècle est une période agitée. L'agglomération est pillée par le prince Ahmed Lahyani. Les Mérinides abandonnent la nécropole de Chellah au profit de Fès. La

cité devient un lieu de refuge favorisé par la présence de nombreux remparts, notamment pour les émigrants andalous après la chute de Grenade (1492).

L'expulsion des Morisques d'Espagne, durant le règne de Philippe II (1609), entraîne un afflux important de populations musulmanes et juives, qui s'installent dans la qasba ainsi qu'au sud de celle-ci. Ils construisent des quartiers suivant leurs origines ; ils fondent une médina protégée par un mur d'enceinte au sud, coupant en deux l'immense espace délimité par les anciens remparts almohades.

Au début du XVIIe siècle, les Morisques immigrés constituent une principauté sous la suzeraineté des sultans saâdiens. Ils se révoltent rapidement et forment, avec Salé, une « République du Bouregreg » indépendante. Ils fortifient la qasba qui devient le centre de leur pouvoir, de type municipal. Ils se consacrent à la guerre de course ainsi qu'aux activités portuaires, faisant de Rabat le premier port du Maroc. Des consuls européens s'y installent durablement.

L'émergence de la dynastie alaouite met fin au pouvoir indépendant du Bouregreg, en 1666. La forteresse et la qasba connaissent d'importants travaux, dont la construction de la résidence princière achevée sous le long règne de Moulay Ismaïl. Ce palais devient la seconde résidence de la dynastie, après Meknès.

Les travaux défensifs se poursuivent sur le site de la qasba, à différentes reprises du XVIIe au début du XIXe siècle. Il s'agit d'une période troublée et le souverain y assigne la tribu guerrière des Oudaïa, qui lui donna son nom. Parallèlement, de nombreux travaux urbains sont effectués dans la médina, des mosquées construites, qui lui donnent ses principaux traits actuels. Sa population est alors composite : au fond berbère progressivement arabisé se sont ajoutées les différentes strates morisques et juives qui, à partir du XVIe siècle, sont venues d'Andalousie. Le développement urbain nécessite la construction d'un aqueduc à la fin du XIXe siècle.

La période du protectorat consacre le retour de la capitale politique à Rabat, et l'apparition d'un vaste projet urbain moderniste dont le général Lyautey est l'inspirateur et le garant. Il est marqué par le respect des architectes et urbanistes européens pour les legs arabo-musulmans. Le nouveau plan urbain vise à réoccuper tout l'espace de l'ancienne enceinte almohade, tout en respectant les données viaires et monumentales de l'ancienne ville. Henri Prost et Jean-Claude Forestier conçoivent le développement d'une vaste cité-jardin, fonctionnelle et aux quartiers bien spécialisés, tout en respectant les valeurs du passé (voir description). Une politique de préservation et de conservation des ensembles historiques est alors mise en place, alors que l'ensemble urbain de la ville nouvelle se développe rapidement, tout au long de la première moitié du XXe siècle.

En 1956, le Maroc recouvre sa pleine indépendance. La politique d'un développement urbain respectueux de tous ses passés est poursuivie.

### 3 Valeur universelle exceptionnelle, intégrité et authenticité

#### Analyse comparative

Tout d'abord, l'État partie propose la comparaison avec des « villes modernes » du XXe siècle déjà inscrites sur la Liste du patrimoine mondial : le Bauhaus et ses sites à Weimar et Dessau, Allemagne (1996, critères (ii), (iv) et (vi)), la Ville blanche de Tel-Aviv, Israël (2003, critères (ii) et (iv)), Le Havre, France (2005, critères (ii) et (iv)), et Brasília, Brésil (1987, critères (i) et (iv)). Aucune de ces réalisations urbaines ne prend en compte les contraintes de l'existant historique au sein d'un projet moderniste, soit pour des raisons de parti pris urbain et architectural, soit par son absence ou en raison de sa destruction.

La comparaison avec des villes non inscrites sur la Liste du patrimoine mondial est centrée sur des ensembles urbains contemporains de Rabat ou légèrement antérieurs, généralement issus du contexte des colonisations européennes : Asmara (Érythrée), Dakar (Sénégal), Brazzaville (Congo), Hanoï et Saïgon (Vietnam), la nouvelle ville de Delhi (Inde), etc. Si certaines influences des urbanismes antérieurs se manifestent parfois, comme en Érythrée, par les méthodes de construction ou pour des notations stylistiques, il s'agit généralement d'un urbanisme de rupture avec les apports indigènes. Rabat apparaît comme le seul exemple réellement intégrateur des valeurs du passé, disposant par ailleurs d'un héritage urbain, religieux, militaire et stylistique diversifié et important, tant quantitativement que qualitativement. Toutefois, l'urbanisme en quartiers aux vocations fonctionnelles bien identifiées se retrouve dans de nombreuses villes de la colonisation française.

Les comparaisons régionales complétées par la documentation envoyée par l'État partie en novembre 2011 concernent essentiellement Tunis, dont la protection de la médina est similaire à celle de Rabat et s'en inspire (1979, critères (ii), (iv) et (v)). La ville moderne du XXe siècle a une histoire parallèle à Rabat, avec les mêmes fonctions de capitale, et elle s'articule aussi sur la médina. Par ailleurs, les données du patrimoine historique sont très importantes à Tunis (Carthage, palais du Bardo, etc.), mais elles sont dispersées et on ne retrouve pas un ensemble urbain aussi intégré et aussi diversifié qu'à Rabat. Au Maroc même, neuf villes nouvelles ont été entreprises par le protectorat, dont Marrakech et Casablanca se rapprochent le plus de Rabat. La première bénéficie d'une urbanisation qui obéit aux mêmes principes, à partir d'une médina exceptionnelle (1985, critères (i), (ii), (iv) et (v)) ; toutefois, le style des bâtiments du XXe siècle reste détaché de l'influence arabo-islamique, pour des ensembles de moindre importance et de moindre qualité. Casablanca ne bénéficie pas de son côté d'un patrimoine arabo-islamique important au

moment où s'enclenche le projet colonial. Des éléments architecturaux ou décoratifs néo-mauresques existent à Alger, mais l'organisation de la ville, notamment pour des raisons topographiques est totalement différente et l'héritage historique moindre.

L'ICOMOS considère que plus qu'une comparaison régionale de monument à monument, il serait nécessaire d'approfondir la comparaison des typologies de construction à une échelle plus large (quartiers, trame viaire, systèmes défensifs, etc.) et à des périodes historiques données. Par ailleurs, la création d'une capitale moderne, au tournant des XIXe et XXe siècles est en soi un sujet très riche, d'une part dans le contexte des différents colonialismes, d'autre part dans celui de l'émergence et l'affirmation d'États nouveaux.

L'ICOMOS considère que, compte tenu des informations complémentaires apportées, l'analyse comparative est satisfaisante, même si elle gagnerait à être élargie. La démonstration du caractère rare, raffiné et précurseur du développement moderne de Rabat a été apportée, ainsi que la richesse équilibrée de son patrimoine historique au sein d'un ensemble urbain planifié.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative justifie d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial.

#### Justification de la valeur universelle exceptionnelle

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- Rabat offre une synthèse originale et rare d'un urbanisme du XXe siècle composant avec la culture et les traditions du pays.
- C'est un projet de ville capitale conduit pendant le protectorat (1912-1956). Il illustre une occupation rationnelle du territoire par son réseau viaire, par la spécialisation des quartiers, par des typologies architecturales associées aux fonctions, par un recours à un environnement végétal du type de la cité-jardin européenne et par ses préoccupations hygiénistes.
- Le projet intègre une somme d'éléments monumentaux, architecturaux et décoratifs issus des différentes dynasties antérieures, chacune ayant laissé des monuments ou des ensembles significatifs : défensifs, religieux, funéraires ou résidentiels.
- Rabat concrétise un urbanisme précurseur, soucieux de la conservation des monuments historiques et de l'habitat traditionnel. Elle témoigne d'une réglementation pionnière et annonciatrice des politiques de préservation des patrimoines qui se développeront au cours du XXe siècle.
- La réappropriation du passé et son influence en retour sur les architectes et les urbanistes du XXe siècle a produit une synthèse urbaine originale et

équilibrée, ainsi que des formes et des motifs décoratifs raffinés et nouveaux.

- L'ensemble offre à voir un héritage partagé par plusieurs grandes cultures de l'histoire humaine : antique, islamique, hispano-maghrébine, européenne.

L'ICOMOS considère que cette justification est appropriée, car la ville de Rabat offre une synthèse réussie et rare entre un projet urbanistique moderne et un respect approfondi et systématique de l'héritage du passé. Les ingénieurs et les architectes du protectorat ont su définir et réaliser une ville capitale pleinement aboutie, en prenant en compte l'urbanisme préexistant et les nombreux témoignages des dynasties marocaines antérieures. Ils les ont conservés et pleinement intégrés dans leur projet, instaurant un urbanisme précurseur et volontariste basé sur une réglementation appropriée. En retour, l'influence de l'héritage du passé a permis l'éclosion d'un style architectural et décoratif aux traits particuliers, véritable signature stylistique du Maroc. Le résultat est une ville jardin aux fonctions urbaines bien réparties mettant en scène un dialogue passé-présent par une grande variété de témoignages, tant de destinations fonctionnelles que d'époques.

### **Intégrité et authenticité**

#### **Intégrité**

Le plan d'urbanisme de la ville moderne et de ses quartiers traditionnels ou néo-traditionnels a été pleinement conservé. La ville moderne a été peu affectée, si ce n'est par quelques constructions élevées des années 1970, au sud-est du bien. Bien qu'un temps abandonné, le Jardin d'Essais a été restauré et il a conservé sa structure d'origine ainsi qu'un patrimoine d'espèces végétales de grande valeur.

L'habitat des différents quartiers a été maintenu dans un état d'intégrité satisfaisant. Les problèmes de certains immeubles sont plus de maintenance ou de restauration que d'atteinte à leur intégrité. Le rôle des quartiers dessinés par l'urbanisme du début du XXe siècle a globalement été conservé, ainsi que leurs relations fonctionnelles avec leur environnement.

Les éléments archéologiques comme le site de Chellah permettent de comprendre l'urbanisme d'une ville antique, sur le bord d'un estuaire, auquel se juxtapose une nécropole mérinide disposant de toutes les composantes de ce type de fondation. La mosquée monumentale d'Hassan est également bien lisible, tant par la puissance de son minaret inachevé que par le sol conservé de l'espace de prière. Plus largement, l'intégrité paysagère urbaine a été convenablement maintenue.

L'enceinte almohade a été conservée dans une quasi-intégralité, ainsi que bon nombre d'autres vestiges défensifs des différentes périodes de l'histoire de Rabat. Dans chacun des domaines : urbain, monumental, architectural, décoratif et végétal, le nombre d'éléments

constitutifs au sein du bien est jugé suffisant pour illustrer convenablement ses valeurs et leurs interrelations.

L'ICOMOS considère que les différentes dimensions de l'intégrité du bien sont satisfaisantes ; toutefois, il est nécessaire de veiller à l'impact des grands travaux envisagés extérieurement au bien et à sa zone tampon, notamment à la vue sur le bien et sur le Bouregreg depuis le site proéminent de la qasba.

#### **Authenticité**

D'une manière générale, il y a eu peu d'interventions, tant sur la trame viaire que sur l'immobilier de la ville moderne et que sur les éléments monumentaux ou archéologiques du patrimoine. Par exemple, l'enceinte funéraire de Chellah a été préservée dans son état de ruine. Toutefois, quelques immeubles de la fin du XXe siècle altèrent l'authenticité visuelle de la ville moderne, au sud : l'immeubles Es-Saâda et la Caisse de dépôt et de gestion, notamment.

La médina, comme secteur urbain intensément occupé, a souffert de modifications récentes, mais elle maintient son caractère propre caractéristique de l'urbanisme islamique. Son patrimoine bâti suscite aujourd'hui un intérêt pour la rénovation des logements traditionnels. D'une manière générale, il n'y a pas eu d'interventions outrancières ou dégradantes et des programmes de rénovations sont prévus.

Les mosquées ont été fréquemment restaurées, comme celle de la qasba récemment. Le renouvellement de ces lieux d'utilisation intense a toujours été constant, et les états antérieurs du bâtiment rarement connus avec précision.

L'authenticité d'usage des différents éléments constitutifs de la ville est bien préservée, en lien avec le maintien des intégrités fonctionnelles urbaines et de son réseau viaire.

L'ICOMOS considère qu'en l'absence de données quantifiées sur l'authenticité individuelle des immeubles d'habitation, il est difficile de donner un bilan précis de l'authenticité du patrimoine bâti. De nombreux éléments individuels figurent toutefois dans les descriptions des inventaires et ils permettent d'envisager un niveau d'authenticité important, notamment de l'authenticité urbaine perçue. Plus largement, les conditions d'authenticité en termes urbains et monumentaux sont satisfaisantes.

---

L'ICOMOS considère que, malgré certaines lacunes ou menaces, les conditions d'intégrité et d'authenticité sont remplies.

---

#### **Critères selon lesquels l'inscription est proposée**

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (ii), (iv) et (v).

*Critère (ii) : témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une*

*aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou la création de paysages ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le bien est considéré comme un exemple remarquable de l'urbanisme et de l'architecture du début du XXe siècle, au moment où la conception moderniste se développe dans le monde. Il témoigne de la diffusion de conceptions urbaines venant d'Europe dans le cadre d'une autre culture, celle du Maghreb, en retour, de l'influence de l'architecture et des arts décoratifs autochtones sur les débuts de l'architecture du XXe siècle dans le Bassin méditerranéen. Synthèse d'éléments marocains et européens, le bien possède un caractère original et tout à fait nouveau.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié. Le bien représente un projet urbain moderne qui s'inspire des valeurs du patrimoine arabo-islamique antérieur. Il témoigne de la diffusion des idées européennes du début du XXe siècle, de leur adaptation au Maghreb et, en retour, des échanges avec l'architecture et des arts décoratifs autochtones.

---

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

---

*Critère (iv) : offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que l'ensemble historique de Rabat est un legs bien documenté de diverses cultures successives. Il illustre l'utilisation adaptative de matériaux et de techniques traditionnelles, notamment les techniques du pisé riche en chaux et de la taille du grès dunaire et calcaire dont la maîtrise est donnée à voir dans nombre de monuments du bien. Outre la reprise du grès dans des bâtiments publics, l'utilisation de matériaux modernes s'est accompagnée d'un ordonnancement architectural original tout en créant un contraste avec les matériaux des époques antérieures. La blancheur immaculée des quartiers modernes laisse mieux apparaître l'ocre du pisé et du grès des monuments emblématiques de la ville.

L'ICOMOS considère que le bien apporte un exemple éminent et achevé d'urbanisme moderne pour une ville capitale du XXe siècle. Il se définit par une organisation territoriale fonctionnelle qui assume un respect et une intégration des valeurs culturelles du passé au sein du projet moderniste. La synthèse des éléments décoratifs, architecturaux et paysagers, de même que le jeu d'opposition entre présent et passé, offrent un ensemble urbain raffiné et rare.

---

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

---

*Critère (v) : être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le bien s'est formé par paliers successifs au cours des deux derniers millénaires. Sur le site propice de l'estuaire du fleuve du Bouregreg donnant sur l'océan Atlantique, l'antique Sala, devenue Rabat, témoigne de la longue histoire d'un centre de pouvoir politique, d'abord projeté puis effectif. La synthèse qu'elle offre aujourd'hui témoigne d'une longue interaction de l'homme avec l'environnement produisant un établissement humain dense et original.

L'ICOMOS considère que le bien témoigne insuffisamment de ses relations à un territoire pour pleinement justifier ce critère. Il est d'une part morcelé, parfois à petite échelle, ce qui ne témoigne guère d'une relation privilégiée à un environnement. D'autre part, la relation à l'estuaire, qui fonde la détermination géographique du lieu, et la fonction portuaire ne sont pas présentes dans le bien proposé pour inscription, ou de manière très marginale. Il eût fallu pour cela considérer l'ensemble Rabat-Salé et se préoccuper des vestiges portuaires.

---

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

---

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription remplit les conditions d'intégrité et d'authenticité, répond aux critères (ii) et (iv) et que la valeur universelle exceptionnelle a été démontrée.

---

#### **Description des attributs de la valeur universelle exceptionnelle**

Rabat apporte le témoignage d'une ville capitale conçue dans le cadre du protectorat, au début du XXe siècle. Le projet réalise l'adaptation des valeurs modernistes de l'urbanisme et de l'architecture au contexte du Maghreb, tout en s'inscrivant dans la trame de la ville ancienne et de ses nombreuses composantes historiques et patrimoniales.

- Bien conservée, la ville moderne a été conçue de manière rationnelle, comprenant des quartiers, des immeubles et des monuments aux fonctions bien déterminées et dont témoignent tant les perspectives visuelles des avenues que les signatures architecturales ;
- La ville moderne est caractérisée tant par la cohérence et la complémentarité de ses espaces publics, de ses avenues, que par sa mise en œuvre des idées hygiénistes illustrées par les réseaux d'eau et d'égouts, par les parcs et les plantations des avenues ;
- L'habitat est illustré par des quartiers bien spécifiques qui témoignent des traditions arabo-islamiques

(médina, qasba), des quartiers résidentiels et des immeubles des classes moyennes de la ville moderne, enfin le quartier néo-traditionnel des Habous de Diour Jamaâ ;

- La ville intègre en son sein une somme importante d'éléments monumentaux, architecturaux et décoratifs issus des différentes dynasties antérieures, chacune ayant laissé des monuments ou des ensembles significatifs : défensifs, religieux, funéraire, résidentiel ;
- Rabat concrétise un urbanisme précurseur, soucieux de la conservation des monuments historiques et de l'habitat traditionnel, établissant pour cela une législation pionnière de leur conservation ;
- La réappropriation du passé et son influence en retour sur les architectes et urbanistes du XXe siècle a produit une synthèse urbaine, architecturale et décorative originale et raffinée ;
- L'ensemble offre à voir un héritage partagé par plusieurs grandes cultures de l'histoire humaine : antique, islamique, hispano-maghrébine, européenne.

#### 4 Facteurs affectant le bien

Pressions dues au développement

Rabat, ville capitale, a connu un développement important ces dernières années, accompagné d'une forte croissance démographique. Cela se traduit par deux programmes en cours de réalisation : l'un général d'aménagement urbain (route de la corniche, tramway, projet de requalification des boulevards, des places et des espaces verts) ; l'autre est le grand projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg à proximité du bien. Il vise en particulier à :

- remplacer la route qui longe la qasba des Oudaïa par un tunnel, sous le bien ; ce projet est achevé ;
- ouvrir un pont routier et piéton sur le Bouregreg de grande capacité (2 x 3 voies, tramway, piétons) ; sa hauteur doit permettre le passage des bateaux de plaisance. Le pont était en chantier au moment de la rédaction du dossier de proposition d'inscription et il semble proche de son terme. Il se trouve en contrebas de la mosquée de Hassan.

L'État partie indique de lui-même que toutes ces opérations doivent être contrôlées et suivies avec beaucoup de rigueur, pour ne pas risquer de porter atteinte au cadre urbain général du bien. Il estime également que « le projet d'aménagement des berges du Bouregreg ne compromet aucunement les vues imprenables de la ville de Rabat sur la médina de Salé et l'embouchure du fleuve qui les sépare ».

D'autres pressions, à caractère de spéculations foncières et immobilières, peuvent menacer l'intégrité sociale de certains quartiers, comme la qasba des Oudaïa.

De nombreuses carrières affectaient autrefois le flan collinaire de Rabat au-dessus du Bouregreg. Elles sont aujourd'hui arrêtées.

L'ICOMOS considère que certains des projets sont bénéfiques au bien, comme l'implantation du tunnel ou le projet de tramway destiné à désengorger la circulation au sein de la ville moderne. Toutefois, d'autres ont un impact visuel plus discutable, comme le grand pont en construction sur le Bouregreg. De même, la situation d'un projet d'immeuble de 16 étages (secteur ZP3) et du grand théâtre doit être clarifiée.

Des études d'impact sur le patrimoine approfondies doivent être établies pour tous les projets d'infrastructure à proximité du bien, même s'ils ne sont pas explicitement dans la zone tampon proposée, comme un certain nombre de constructions sur la rive droite du fleuve, et le Comité du patrimoine mondial devrait en être informé suffisamment en amont des mises en œuvre, conformément au paragraphe 172 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*.

Contraintes dues au tourisme

Jusqu'à présent, Rabat reste une destination touristique urbaine secondaire au Maroc, notamment après Marrakech, Agadir et Fès. Sa fréquentation est toutefois en augmentation, à plus de 300 000 visiteurs par an, dont 60 % d'étrangers.

Le tourisme tend à devenir une activité économique notable dans la capitale, mais il reste pleinement dans le cadre des capacités d'accueil existantes (hôtels, musées, restaurants, visites guidées, etc.)

En termes de fragilité de certains éléments du bien à un tourisme intensif, les zones de Chellah et des Oudaïa sont concernées.

Contraintes liées à l'environnement

Les tissus historiques denses posent un certain nombre de problèmes environnementaux par l'agression des matériaux par les pollutions et parfois des structures bâties par les vibrations de circulation ; ils concernent également la dégradation de certains espaces verts et la difficulté à maintenir en état les voies de circulation.

Des enjeux environnementaux naturels se situent au niveau du périmètre d'inscription et de la zone tampon ; ils concernent essentiellement des secteurs fragiles tels que la vallée du Bouregreg et le littoral atlantique.

Un risque incendie existe au niveau des espaces verts lors des saisons sèches, notamment au Jardin d'Essais et au Jardin du Triangle au sein du bien. Un risque incendie existe pour les bâtiments publics et d'habitation, mais le recours aux matériaux inflammables est faible, notamment en zones traditionnelles.

## Catastrophes naturelles

La côte atlantique marocaine est historiquement sensible aux raz-de-marée (tsunamis) ; la mise en place d'un système de surveillance et d'alerte est envisagée à l'échelle régionale (Espagne, Portugal, Maroc).

La zone du bien est sensible à une sismicité relativement importante, bien que n'étant pas directement sur une ligne de faille.

Le risque d'érosion marine sur la cote marocaine est assez important. Peu à peu, la côte rocheuse de consistance inégale est sapée et elle tend à reculer.

## Impact du changement climatique

Le phénomène d'érosion côtière tend à s'accélérer depuis les années 1970, favorisé par l'arrêt des apports sédimentaires suite à la construction d'un barrage sur le Bouregreg.

La remontée des mers est estimée actuellement entre 1,5 à 1,9 mm par an.

---

L'ICOMOS considère que les principales menaces pesant sur le bien sont le développement des grands projets urbains dans sa proximité immédiate, notamment le long du Bouregreg et à son embouchure. Des études d'impact sur le patrimoine sont nécessaires afin de maintenir l'intégrité visuelle du bien et ses environs.

---

## 5 Protection, conservation et gestion

### Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon

Le bien occupe une surface totale de 348,59 ha ; il comprend un peu plus de 50 000 habitants.

Le palais royal constitué par les demeures et espaces privés de la famille royale n'a pas été intégré dans le périmètre de la proposition d'inscription, en raison de sa fonction dynastique et des impératifs de sécurité qui y sont associés. Cet espace clos symbolise la monarchie régnante et il est hautement protégé. Il est géré par des institutions propres qui garantissent la préservation et la conservation de l'intégralité de son patrimoine. Il constitue une protection complémentaire pour le site candidat, même s'il n'est pas officiellement inscrit dans la zone tampon.

La ville de Salé, sur la rive nord de l'embouchure du Bouregreg, est géographiquement et historiquement très liée au développement de Rabat, dont elle apparaît comme un élément jumeau à de nombreuses périodes. Toutefois, le choix de Rabat comme capitale du royaume, au début du XXe siècle, entraîne une urbanisation et un projet moderne dont elle est exclue. La valeur universelle exceptionnelle étant axée sur cet urbanisme moderne dans le respect des composantes plus anciennes, la proposition d'inscription s'est focalisée sur la ville de

Rabat. La médina de Salé et ses monuments historiques bénéficient néanmoins d'une protection de niveau national. Pour l'État partie, le projet d'aménagement des berges du Bouregreg ne compromet aucunement les vues imprenables depuis la ville de Rabat sur la médina de Salé et sur l'embouchure du fleuve qui les sépare.

La zone tampon s'étend sur trois arrondissements de la commune de Rabat : Hassan, El Youssefia et Agdal-Ryad. Elle comprend en majorité des quartiers résidentiels à habitat continu d'une assez forte densité, quelques zones de villas individuelles. Ces quartiers comprennent aussi des activités urbaines commerciales, de services et de bureaux, ainsi que le Jardin du Belvédère. Un certain nombre d'immeubles de la zone tampon offrent des éléments architecturaux ou décoratifs qui complètent ponctuellement les valeurs de la ville moderne.

La partie du littoral atlantique qui borde la zone tampon fait l'objet d'un grand projet d'aménagement à vocation touristique et de loisirs : « la corniche de Rabat ». Les études ont été faites. La nouveauté dans le cadre de ce projet est qu'il n'y aurait pas de construction au niveau du front de mer, ce qui permettrait de conserver la vue panoramique et naturelle du site.

Au niveau de la ville de Rabat, la vallée du Bouregreg est un espace naturel fragile, potentiellement menacé par les progrès de l'urbanisation. Une grande partie de la rive gauche de l'oued Bouregreg a été incorporée à la zone tampon, jusqu'à la rive droite du fleuve.

La zone tampon comprend également des vestiges de l'aqueduc romain et des forts du XIXe siècle le long de la côte.

Suite aux recommandations de l'ICOMOS, l'État partie a décidé d'étendre la zone tampon (documentation complémentaire de février 2012) aux zones suivantes :

- le lit et les berges du fleuve côtier du Bouregreg au niveau du centre urbain historique,
- la partie aval de la rive droite du Bouregreg ainsi que son embouchure maritime,
- la médina de Salé, sur la rive droite, au nord du bien,
- le lycée Moulay Youssef, entre le bien et la zone du palais royal, au sud du bien.

L'ICOMOS considère que les limites du bien sont pleinement justifiées par l'État partie et qu'elles sont satisfaisantes.

L'ICOMOS considère que la nouvelle zone tampon étendue proposée par l'État partie dans sa documentation complémentaire de février 2012 est satisfaisante et qu'elle correspond à ses recommandations ; la surface et le nombre d'habitants de la zone tampon étendue sont à préciser.

---

L'ICOMOS considère que les délimitations du bien proposé pour inscription sont satisfaisantes et que la zone tampon étendue est également satisfaisante ; il reste à préciser sa surface et sa population.

---

## Droit de propriété

Le bien correspond pour sa plus grande partie à des propriétés privées familiales, individuelles ou en indivis, parfois en sociétés foncières (31,8 %). Une partie notable du domaine privé appartient à l'État (15,5 %).

Une partie importante du foncier n'est toutefois pas « immatriculée », ce qui n'est pas légalement obligatoire (47,3 %) ; il s'agit de biens de différents statuts de propriété régis par le droit commun musulman et par la Loi marocaine des obligations et contrats : biens *Melk* privés, biens *Habous* (legs et donations), biens privés de l'État et biens collectifs appartenant à des collectivités ethniques.

Le domaine public est diversifié dans son droit de propriété (État, ministères, collectivités locales, fondations religieuses...) mais relativement restreint dans son emprise foncière (5,4 %).

## Protection

### Protection juridique

Les bâtiments, les ensembles d'édifices et les sites constituant les éléments les plus importants du bien sont « classés » ou « inscrits » au titre des monuments historiques du Maroc. Vingt arrêtés ont été pris, dont beaucoup remontent au protectorat et aux origines même du projet de la ville moderne, au début du XXe siècle. Des dispositifs sont mis en place pour en assurer l'exécution (voir gestion).

La protection des monuments historiques et des sites archéologiques se base essentiellement sur la Loi 22-80 relative à la conservation des monuments historiques (25 décembre 1980), et son Décret d'application n° 2-81-25. Elle organise les procédures pour le classement ou pour l'inscription ; elle organise la protection des biens classés ou inscrits.

Un projet de nouvelle loi sur la protection du patrimoine culturel est en cours de promulgation, afin de tenir compte de l'évolution des concepts de patrimoine et de l'évolution des menaces pouvant les affecter.

Les espaces urbains de la médina et de la qasba des Oudaïa sont régulés par des arrêtés organisant les règlements de voirie et les autorisations de construction et de travaux : arrêtés du 31 janvier 1922 et du 8 juillet 1922.

D'une manière générale, la procédure d'instruction des autorisations de construction ou de travaux concernant le tissu urbain historique du bien est soumise à l'avis de conformité d'une commission comprenant les différents services urbains et l'Inspection des monuments historiques et des sites de Rabat.

Les autres principaux documents légaux et urbanistiques concernant le bien sont :

- le Plan d'aménagement spécial de la vallée du Bouregreg (loi 16-04, 2005) ;

- le Plan d'aménagement de Rabat Hassan (homologué en 1997), en particulier les secteurs M (médina), B (ville nouvelle) ;
- le futur Plan d'aménagement unifié (PAU) de Rabat prévoit de créer des zones de protection architecturale. Ce projet vise à encadrer une restauration appropriée du patrimoine bâti et non bâti ainsi que la protection du caractère propre de zones de la ville nouvelle considérées comme peu ou mal protégées. Il vise également à mieux prendre en compte le paysage urbain à ses différentes échelles, notamment en régulant les hauteurs des bâtiments. Il s'appliquera aux principales zones de développement de la zone tampon.

### Protection traditionnelle

L'entretien des bâtiments, notamment des bâtiments traditionnels et des lieux dédiés au culte, constitue une forme de protection traditionnelle du bien.

### Efficacité des mesures de protection

L'ICOMOS considère que les mesures de base de la protection des monuments et des sites archéologiques sont en place et que, par leur ancienneté, elles ont contribué de manière fondamentale à l'histoire de la protection du bien.

Les nouvelles dispositions annoncées pour une protection urbaine plus large, une protection du paysage urbain formé par le bien (nouvelle loi sur la protection du patrimoine culturel) et une protection – régulation de la zone tampon, (projet de plan PAU) sont en cours de promulgation.

---

L'ICOMOS considère que la protection légale en place est appropriée. Elle sera renforcée par la promulgation de la nouvelle loi sur le patrimoine culturel et du plan PAU.

---

## Conservation

### Inventaires, archives, recherche

Les principaux inventaires récents compilant les informations antérieures et leur ajoutant les études faites lors de ces dernières années sont :

- l'inventaire du patrimoine culturel de Rabat et sa région, dit programme Strabon (2003-2005),
- l'inventaire architectural du quartier Habous à Diour Jama, INSAP (2005),
- la cartographie et couverture photographique des monuments de la médina, Direction du patrimoine (2003),
- le diagnostic architectural sur la médina, cabinet Ahmed Iraqi (2006),
- l'inventaire de l'architecture du XXe siècle, l'Agence urbaine (2010),
- l'inventaire du patrimoine architectural du XXe siècle et élaboration d'un système d'information

géographique (SIG), École nationale de l'architecture de Rabat (en cours),

- l'étude sur l'architecture du XXe siècle, Direction de l'architecture (en cours).

Les principaux lieux de compilation de l'information sont :

- la Division de l'inventaire et de la documentation du patrimoine, Rabat,
- la Photothèque de la Direction du patrimoine, Rabat,
- le Service de la documentation à la Division des interventions techniques, Rabat,
- l'Agence urbaine de Rabat.

Il existe également des archives du protectorat français concernant le bien au Centre d'archives d'Aix-en-Provence, France.

#### État actuel de conservation

Les biens constituant la ville de Rabat se trouvent généralement dans un assez bon état de conservation. Cependant, l'analyse détaillée de la situation montre que l'état de conservation diffère d'un quartier à l'autre et, au sein d'un quartier, d'un élément à l'autre.

L'enceinte de Chellah est dans son ensemble assez bien conservée ; d'importants progrès ont été accomplis ces dernières années. L'ICOMOS considère toutefois que la conservation des stucs et des zelliges à l'extérieur pose d'importants défis ; une attention particulière devrait être accordée aux critères d'intervention pour conserver les vestiges originaux en évitant toute tentative de reconstruction.

L'aspect de la qasba des Oudaïa s'est notablement amélioré suite à la restauration des murailles, le programme doit être poursuivi à la porte al-Kebir. L'élimination du trafic routier entre la qasba et la médina, par l'ouverture du tunnel, a fortement amélioré la situation. L'espace libéré doit maintenant être requalifié en tenant compte du contexte patrimonial et de son rôle de liaison entre deux éléments essentiels de la valeur du bien.

Dans la médina, la détérioration la plus palpable est au niveau de certaines rues commerçantes, où des rénovations peu respectueuses ont été effectuées par les occupants. Il existe un projet de rénovation de la plus importante de ces voies, la rue des Consuls. À l'opposé, la médina montre un processus de retour de la population qui génère des rénovations plus conformes à ses valeurs architecturales anciennes.

Les revêtements de l'enceinte almohade ont été restaurés dans de nombreux endroits ces dernières années. Même si les choix techniques sont discutables, ils s'apparentent à des techniques traditionnelles. L'ICOMOS considère que la notion de réversibilité devrait guider leur mise en œuvre. Les grandes portes monumentales ont été restaurées et beaucoup d'entre elles transformées en espaces culturels.

Par leur rôle symbolique, la mosquée de Hassan et le mausolée de Mohammed V font l'objet d'une attention particulière. Sur le minaret, une intervention de nettoyage et de rejointoiement est prévue.

Globalement, la ville moderne a été conservée en bon état, notamment par la continuité de ses fonctions publiques, religieuses ou commerciales ainsi que de ses bâtiments d'habitation. Toutefois, la tour construite dans les années 1970 au sein du bien proposé pour inscription apporte une rupture à l'unité architecturale et au paysage urbain de ce quartier.

Après une période d'abandon, le Jardin d'Essais a fait l'objet d'une profonde restructuration, sans doute excessive, mais elle a permis de réintroduire de nombreuses espèces végétales disparues, et l'ICOMOS note que la découverte des plans d'origine du jardin permettra de conduire de manière plus appropriée les travaux à venir.

Le quartier des Habous de Diour Jamaâ est conservé en relativement bon état général, sans avoir souffert d'altérations irréversibles. Toutefois, de nombreux logements ont souffert d'une surpopulation récente.

#### Mesures de conservation mises en place

Elles sont encadrées par le Plan d'aménagement de Rabat Hassan et elles prévoient un ensemble de mesures de conservation. Le contenu des interventions est précisé dans le Programme d'action prévisionnel à cinq ans de la Direction du patrimoine (voir Plan de gestion). Il prévoit notamment pour l'exercice en cours :

- le plan de sauvegarde du quartier d'habitation des Oudaïa,
- le plan de sauvegarde de la médina, dont la réhabilitation de la rue des Consuls,
- le plan de sauvegarde et de restauration de la ville nouvelle, appuyé sur une charte architecturale,
- le projet de restauration de la tour Hassan,
- les projets de restauration sur le site archéologique du Chellah,
- le projet de restauration de Bab Lakbir des Oudaïa,
- le projet de restauration de Bab Laalou,
- le projet d'inventaire du patrimoine culturel et artistique de l'ensemble historique de Rabat.

#### Entretien

L'entretien du bien est assuré pour sa partie publique par la ville de Rabat. Les sites et monuments classés ou inscrits sont gérés par les personnels qui leur sont affectés, sous la responsabilité du Service du patrimoine de la région. Les bâtiments privés par leurs propriétaires et leurs occupants.

#### Efficacité des mesures de conservation

L'ICOMOS considère que les mesures de conservation sont appropriées. Elles seront renforcées par les dispositions réglementaires du projet de Plan

d'aménagement urbain. Un processus d'aide et de conseil aux propriétaires privés plus explicite serait également nécessaire.

---

L'ICOMOS considère que l'état de conservation du bien est globalement satisfaisant.

---

## Gestion

Structures et processus de gestion, y compris les processus de gestion traditionnels

La structure sommitale pour le pilotage de la gestion transversale du bien et la coordination entre les acteurs décisionnels liés à la conservation du bien est en cours de mise en place : la *Fondation pour la sauvegarde du patrimoine culturel de Rabat*. Elle se situe dans la continuité de la candidature et elle se fixe pour but de réunir les acteurs publics, les élus, la société civile (associations), les fondations religieuses, les experts et de gérer les relations internationales, sous la présidence du souverain et de son épouse. Elle comprend un conseil d'orientation regroupant les différents acteurs de la gestion et de la conservation du bien, et elle s'appuie sur un comité de direction.

La Direction nationale du patrimoine assure la direction scientifique, notamment pour les travaux de restauration. Elle est représentée par l'Inspection régionale des monuments historiques et des sites et la Direction régionale (ou Service du patrimoine) qui assure la tutelle administrative, la gestion des projets et leur suivi. Elle supervise également le Musée archéologique et le Musée national des bijoux. Ces différentes institutions administratives sont à considérer comme les acteurs techniques de la gestion et de la conservation du bien.

La structure technique de gestion du bien, en termes d'administration des sites et des monuments, est assurée au niveau du ministère de la Culture par la Direction du patrimoine et ses trois divisions (études et interventions techniques, inventaire et documentation, musées).

Les autres principales structures impliquées dans la protection et la gestion du bien sont :

- la Maison royale pour le site de Hassan ;
- au niveau national : le ministère des Habous et des Affaires religieuses ; le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement, sa Direction de l'architecture ;
- au niveau régional : la Division de l'urbanisme ;
- au niveau subrégional et municipal : l'Agence urbaine et la Division de l'urbanisme de Rabat ; l'Agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg.

Au niveau des biens, les trois infrastructures suivantes sont actuellement en place : le musée des Oudaïa, le Musée archéologique et le site archéologique du Chellah.

Cadre de référence : plans et mesures de gestion, y compris la gestion des visiteurs et la présentation

La *Fondation pour la sauvegarde du patrimoine culturel de Rabat* a établi un Programme d'action pour 2012, pour le suivi et la coordination des actions prévues au Plan de gestion, notamment pour la conservation du bien ; 14 actions sont prévues à ce titre.

Différents textes juridiques définissent le cadre de la gestion, notamment de la restauration et de l'entretien technique du bien. L'ensemble des dispositions réglementaires et organisationnelles, le Programme d'action prévisionnel à cinq ans (voir conservation) sont regroupés dans le *Plan de gestion*.

Il convient d'ajouter d'autres initiatives royales, ministérielles, municipales (Agence d'urbanisme) ou régionales (Agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg) qui, outre les programmes de conservation déjà évoqués, sont :

- le projet de Musée national de l'archéologie,
- La réhabilitation de l'ancien siège du ministère de la Communication,
- le projet du Plan vert de Rabat, etc.

## Préparation aux risques

Un suivi des différents paramètres climatiques et d'environnement est effectué, en relation avec les menaces potentielles. Une station fixe de suivi des pollutions de l'air par la circulation automobile urbaine est en place. L'ouverture prochaine du tramway doit diminuer l'usage des véhicules privés dans le centre historique de Rabat.

La coordination des secours de la protection civile comprend plusieurs plans d'interventions, pour les risques liés aux bâtiments et aux constructions, les risques d'inondation et les risques d'incendies et de feux de forêts.

## Implication des communautés locales

Elle se fait pour l'instant par le biais de la municipalité de Rabat, et par les fondations religieuses en ce qui concerne les biens à caractère culturel et spirituel. Un outil d'enquête d'opinion est envisagé.

Ressources, y compris nombre d'employés, expertise et formation

La Fondation dispose en propre de cadres permanents (février 2012), notamment d'un directeur délégué (architecte du patrimoine et géographe), d'un architecte du patrimoine, d'un architecte urbaniste, d'un archéologue conservateur et de différents personnels administratifs.

Dans les différents services en charge du bien, les personnels de formation supérieure ou spécialisée sont :

- les conservateurs du patrimoine au nombre de 33,
- les archéologues : 26

- les architectes et urbanistes : 10
- administrateurs et juristes : 5
- techniciens spécialisés : environ 50

La préfecture de Rabat dispose également d'un nombre important de techniciens (15), d'ouvriers (67), de jardiniers (200) et de gardiens (127).

Il existe localement des formations en conservation du patrimoine, en architecture et en archéologie.

Le site archéologique fermé de Chellah, les palais et bâtiments ouverts au public, les musées et autres lieux patrimoniaux ont un gardiennage spécifique. Ils disposent en tout d'une cinquantaine de personnels de gardiennage et d'autant de personnels techniques et administratifs. Les lieux publics et les monuments symboliques, comme la mosquée de Hassan, font l'objet d'une surveillance publique adaptée, et ils disposent en propre d'un personnel nombreux (80 personnels). Il existe plusieurs postes de police au sein du bien. Les personnels affectés aux monuments, sites et musées ne sont pas détaillés. Il existe par exemple une vingtaine de gardes pour le site archéologique de Chellah.

Des coopérations scientifiques existent avec l'École de Chaillot à Paris et avec le ministère français de la Culture.

Les financements globaux annoncés font ressortir un effort à peu près similaire pour les trois principaux bailleurs de fonds : l'État, la préfecture régionale et la municipalité, entre 6 et 7 millions chacun en US\$.

L'ICOMOS considère que les projets sont chiffrés, mais il n'est pas toujours aisé de comprendre leur programmation et leur calendrier de mise en œuvre.

Efficacité de la gestion actuelle

L'ICOMOS considère qu'un système de gestion est en place, sous la haute autorité transversale de la *Fondation pour la sauvegarde du patrimoine* et sous la responsabilité technique de la Direction du patrimoine. Il s'appuie sur un plan de gestion qui rassemble les principaux projets de protection, de conservation et de valorisation du bien et de son environnement. La présentation de ces programmes gagnerait à mieux faire ressortir les besoins propres de la conservation du bien et à les distinguer des autres projets urbains, culturels ou affectant la zone tampon ou bien l'environnement plus lointain ; un calendrier de mise en œuvre serait également nécessaire à une meilleure compréhension de la planification de la gestion.

L'ICOMOS considère qu'un système de gestion est en place et qu'il s'appuie sur un Plan de gestion effectif et financièrement chiffré. L'ICOMOS recommande que le Plan de gestion distingue mieux les projets de conservation du bien des autres projets et intègre un calendrier précis de programmation.

## 6 Suivi

Le suivi du bien est annoncé comme devant se mettre en place. Il suivra une série d'indicateurs qui se regroupent dans les principales catégories suivantes :

- l'évaluation et le diagnostic de l'état de conservation des biens, et son report sur une cartographie,
- des enquêtes d'opinion,
- l'analyse photographique de l'évolution de l'état des biens sur des intervalles réguliers,
- l'utilisation des nouvelles technologies 3D pour le suivi de l'état de certains bâtiments monumentaux tels la tour Hassan, les portes almohades, la porte de Chellah,
- un recensement de l'usage et de l'occupation du bâti d'habitation,
- une mesure des taux d'empiètement sur les vestiges archéologiques et les monuments historiques.

Les responsables et le détail de ces grands indicateurs sont définis, leur fréquence de mise en œuvre est généralement annuelle.

L'ICOMOS considère que le projet de suivi est satisfaisant dans ses grandes lignes, mais il gagnerait à être renforcé dans le domaine du suivi de l'habitat urbain, tant des quartiers traditionnels que de la ville nouvelle.

## 7 Conclusions

L'ICOMOS reconnaît la valeur universelle exceptionnelle de Rabat, capitale moderne et ville historique, et de son patrimoine en partage entre différentes périodes historiques et différentes civilisations.

### Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que Rabat, capitale moderne et ville historique : un patrimoine en partage, royaume du Maroc, soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des **critères (ii) et (iv)**.

### Déclaration de valeur universelle exceptionnelle recommandée

Brève synthèse

Rabat apporte le témoignage d'une ville capitale conçue dans le cadre du protectorat, au début du XXe siècle. Le projet réalise l'adaptation des valeurs modernistes de l'urbanisme et de l'architecture au contexte du Maghreb, tout en s'inscrivant dans la trame de la ville ancienne et de ses nombreuses composantes historiques et patrimoniales. Le résultat exprime l'émergence d'un style architectural et décoratif original propre au Maroc contemporain.

Bien conservée, la ville moderne a été conçue de manière rationnelle, comprenant des quartiers et des bâtiments aux fonctions bien déterminées et aux importantes

qualités visuelles et architecturales. La ville moderne est caractérisée par la cohérence de ses espaces publics et par la mise en œuvre d'idées hygiénistes (réseaux, rôle de la végétation, etc.). L'habitat est illustré par des quartiers à l'identité bien affirmée : médina et qasba, quartiers résidentiels et des classes moyennes de la ville moderne, enfin le quartier néo-traditionnel des Habous de Diour Jamaâ. La ville intègre en son sein une somme importante d'éléments monumentaux, architecturaux et décoratifs issus des différentes dynasties antérieures. Rabat ville moderne concrétise un urbanisme précurseur, soucieux de la conservation des monuments historiques et de l'habitat traditionnel. La réappropriation du passé et son influence sur les architectes et les urbanistes du XXe siècle ont produit une synthèse urbaine, architecturale et décorative originale et raffinée. L'ensemble offre à voir un héritage partagé par plusieurs grandes cultures de l'histoire humaine : antique, islamique, hispano-maghrébine, européenne.

**Critère (ii) :** Par son ensemble urbain, ses monuments et ses espaces publics, la ville moderne de Rabat respecte les nombreuses valeurs du patrimoine arabo-islamique antérieur et s'en inspire. De manière exceptionnelle, elle témoigne de la diffusion des idées européennes du début du XXe siècle, de leur adaptation au Maghreb et, en retour, d'une influence sur l'architecture et les arts décoratifs autochtones.

**Critère (iv) :** La ville apporte un exemple éminent et achevé d'urbanisme moderne, pour une ville capitale du XXe siècle, par une organisation territoriale fonctionnelle qui assume une intégration des valeurs culturelles du passé au sein du projet moderniste. La synthèse des éléments décoratifs, architecturaux et paysagers, de même que le jeu d'opposition entre présent et passé, offrent un ensemble urbain raffiné et rare.

#### Intégrité

Les différentes dimensions de l'intégrité du bien sont satisfaisantes : l'équilibre entre le plan d'urbanisme de la ville moderne et la conservation de ses nombreuses strates urbaines antérieures, l'intégrité de l'habitat de ses différents quartiers, l'intégrité des ensembles archéologiques, les fortifications de l'enceinte almohade convenablement conservées, etc. Toutefois, il est nécessaire de veiller à l'impact des grands travaux envisagés extérieurement au bien, notamment à la vue sur le bien et sur le Bouregreg depuis le site proéminent de la qasba.

#### Authenticité

De nombreux éléments individuels figurent dans les descriptions des inventaires et ils permettent d'affirmer un niveau d'authenticité important des éléments constitutifs du bien, notamment de l'authenticité urbaine perçue. Plus largement, les conditions d'authenticité en termes urbains et monumentaux sont satisfaisantes. Toutefois, des données quantifiées sur l'authenticité individuelle des immeubles d'habitation complèteraient utilement la démarche d'inventaire déjà mise en place.

#### Mesures de gestion et de protection

Les mesures de protection des ensembles urbains, des monuments et des sites archéologiques sont en place. Par son ancienneté, la législation appliquée à la ville de Rabat a contribué de manière fondamentale à l'histoire de sa conservation en tant qu'ensemble urbain simultanément ancien et moderne. Les nouvelles dispositions annoncées pour une protection urbaine plus large et une protection du paysage urbain formé par le bien sont en cours de promulgation.

La structure de gestion est en place, elle est coordonnée par la nouvelle autorité transversale de la *Fondation pour la sauvegarde du patrimoine culturel de Rabat*. Elle s'appuie techniquement et scientifiquement sur la Direction nationale du patrimoine, ainsi que sur différentes structures en charge d'éléments précis du bien et sur les services de la municipalité et de la préfecture de Rabat. De nombreux personnels qualifiés sont affectés à la conservation et à la gestion du bien. L'ensemble des dispositions réglementaires et organisationnelles ainsi que le programme d'action prévisionnel à cinq ans sont regroupés dans le *Plan de gestion*.

L'ICOMOS recommande que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- Préciser la surface de la nouvelle zone tampon et le nombre de ses habitants ;
- Promulguer les projets législatifs (nouvelle loi sur le patrimoine) et réglementaires (réglementation paysagère associée au nouveau PAU) ;
- Mieux distinguer les projets de conservation du bien des autres projets urbains, culturels ou affectant la zone tampon, et les programmer suivant un calendrier précis ;
- Réaliser des études d'impact sur le patrimoine dans le cadre des grands projets urbains de la ville et de la vallée du Bouregreg, afin de garantir l'intégrité visuelle du bien et de ses environs et soumettre les projets au Centre du patrimoine mondial conformément au paragraphe 172 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* ;
- Documenter systématiquement l'état de conservation et d'authenticité des immeubles dans les inventaires ; traduire si possible les résultats par des indicateurs quantifiés et cartographiés ;
- Préciser et renforcer l'aide technique et financière qui sera apportée aux habitants pour promouvoir une conservation du bâti privé de qualité ;
- Renforcer le suivi de l'habitat urbain, tant des quartiers traditionnels que dans la ville nouvelle.



Plan indiquant les délimitations révisées du bien proposé pour inscription



Vue du boulevard Mohammed V



La médina de Rabat



La Qasba des Oudaïa



La mosquée de Hassan et son environnement immédiat